

Une « Porte d'Orientation Sociale » dans l'Ouest Lausannois pour lutter contre le non-recours

Guidée par l'évolution de la politique sociale cantonale et sensibilisée à la question du non-recours aux prestations sociales, l'Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest lausannois ([ARASOL](#)) a ouvert le 1^{er} décembre 2022 une « Porte d'Orientation Sociale (POS) ».

Les objectifs de la POS sont d'assurer à toutes les citoyennes et tous les citoyens de la région un accès facile, immédiat, équitable et convivial à des informations personnalisées ; d'orienter les personnes au sein du dispositif d'action sociale cantonale et de l'élargir à l'ensemble des prestations communales et associatives de la région ; d'éviter la détérioration des situations sociales dans une visée préventive.

Une équipe pluridisciplinaire regroupant des réceptionnistes, des assistants et assistantes sociales, des gestionnaires et des généralistes en assurances sociales offre sans délai des informations personnalisées et répond aux questions d'ordre social, financier et assurantiel. Le POS devient la nouvelle réception générale de l'ARASOL.

L'ARASOL possède une double mission : délivrer l'aide sociale, par le biais du Centre social régional (CSR) et renseigner, orienter et accompagner la population sur ses droits et obligations en matière d'assurances sociales, avec l'Agence d'assurances sociales (AAS). Ces deux dispositifs sont remplacés par un seul guichet, la porte d'orientation sociale (POS). Il n'est ainsi plus question de CSR ou d'AAS, mais de prestations financières et sociales, d'information, d'assurances et d'appui social. Son champ d'action s'en trouve par ailleurs élargi.

En adoptant le principe d'un premier accueil ouvert à toutes et tous, sans rendez-vous, l'ARASOL espère faciliter l'accès aux prestations (une seule adresse, un seul numéro de téléphone), améliorer l'image du service social et atteindre un large public pour ne laisser personne en détresse.

Le fonctionnement de la POS est assuré par deux réceptionnistes, deux travailleurs sociaux « Logement », deux assistants sociaux et deux généralistes en assurances sociales, selon un tournus établi. Des espaces de

travail sont également réservés pour la permanence juridique et les représentant-e-s d'associations régionales.